



La CPS lance son programme de stage !

Info et inscription : [https://www.cpsrca.cf/bibliotheque / stage-cps//56/](https://www.cpsrca.cf/bibliotheque/stage-cps//56/)

Cour Pénale Spéciale

Bulletin trimestriel d'information

Avril-Juin 2024 - #3 (12 Juin 2024)

I- ETAT D'AVANCEMENT DES INVESTIGATIONS

1 enquête préliminaire en cours.

23 informations judiciaires en cours dont 6 ouvertes sur plainte avec constitution de partie civile.

38 inculpés dont 36 détenus ; 1 fugitif ; 1 inculpé sous contrôle judiciaire.

A ce jour, 4 informations judiciaires ont été clôturées :

- 3 par renvoi des dossiers à la Chambre d'assises (Affaires Paoua, Ndélé 1 et Ndélé 2)
- 1 par non-lieu (Affaire Obo)

Le 30 avril 2024, les juges d'un cabinet d'instruction près la Cour pénale spéciale (CPS) ont rendu public le **mandat d'arrêt international**, décerné le 27 février 2024, contre M. François BOZIZE, ancien Président de la République Centrafricaine, visant des allégations de crimes commis entre février 2009 et le 23 mars 2013, par la Garde Présidentielle et les autres services de force et de sécurité intérieure dans la prison civile et au centre d'instruction militaire de la ville de Bossembélé.

Par un arrêt du 6 mai 2024, la Chambre d'accusation spéciale a dit n'y avoir lieu à poursuite dans l'affaire OBO et prononcé un **non-lieu au bénéfice de Ali MAHAMAT HAMAT** au motif que la procédure excède un délai raisonnable au regard des critères à prendre en compte, (§54).

Par un arrêt du 11 juin 2024, la Chambre d'appel a clarifié la **notion de charges suffisantes** qui constitue le critère de renvoi d'un inculpé devant la Chambre d'assises. En conséquence de son arrêt, la Chambre d'appel a renvoyé l'affaire Ndélé 2 en jugement, mettant ainsi un terme à la quatrième information judiciaire.

II- ETAT D'AVANCEMENT DES PROCES

La Première section d'assises a continué l'examen de **l'affaire dite de Ndélé 1** commencée le 5 décembre 2023. La Section d'assises a démarré le jeudi 2 mai 2024, la phase d'interrogatoire des accusés. Elle a ainsi entendu à la barre les accusés Azor KALITE, Antar HAMAT, Charfardine moussa et Oscar WODJONODROGBA.

Le résumé quotidien des audiences est disponible sur le site de la CPS : www.cpsrca.cf

Et sur les réseaux sociaux : @cour_penale ; linkedin : cour pénale spéciale République centrafricaine.

Mandats d'arrêt en cours : 46 personnes recherchées par la CPS

Au stade de l'instruction : 35

Après mise en accusation :

- Affaire Ndélé 1 : 6 mandats d'arrêt
- Affaire Ndélé 2 : 5 mandats d'arrêt

III- ETAT D'AVANCEMENT DES REPARATIONS

Par un arrêt du 25 mars 2024 rendu dans l'affaire de Paoua, après avoir recueilli les observations des parties civiles et des victimes sur le terrain, la Chambre d'appel a rejeté la demande présentée par un conseil d'édification d'un bâtiment mémoriel au nom des principes de non-stigmatisation et de « ne pas nuire », (§24).

IV – PROCEDURES DEFINITIVEMENT CLOSES : 2

Au stade de l'instruction : Affaire d'OBO (Ali MAHAMAT HAMAT : Non-Lieu)

Au stade du jugement : Affaire de PAOUA (Issa SALLET, Mahamat TAHIR, Ousmane YAOUBA : condamnations et réparations)

Programme de stage à la CPS

La CPS a lancé son programme de stage « Maboko », ouvert à tous les jeunes francophones désireux de se familiariser avec la pratique de la justice pénale internationale au sein de la CPS.

Pour plus d'informations, bien vouloir consulter le site web de la CPS : www.cpsrca.cf/bibliotheque/stage-cps//56/

Toutes les décisions et de nombreuses autres informations sont disponibles sur le site : www.cpsrca.cf